

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES
Arrêté du 24 juillet 2020
CIRCULATION
Route de Toulouse – D621

2020 / page 35

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise EOS TELECOM en date du 23 juillet 2020 qui souhaite effectuer des travaux de pose d'un NRO et la pose d'une chambre satellite en occupant temporairement le domaine public route de Toulouse, en face le numéro 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Le Maire de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES (Tarn),

AR R E T E

Article 1 : Du 10 août 2020 au 7 septembre 2020, l'entreprise EOS TELECOM est autorisée à effectuer des travaux de pose d'un NRO et la pose d'une chambre satellite sur la route de Toulouse, en face le numéro 9 sur la parcelle cadastrée section A numéro 2037.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement sera interdit à partir du 9 août 2020 - 19h00 et ce jusqu'à la fin des travaux, du bâtiment de la poste communale jusqu'à l'angle du 3 bis rue de l'Enclos,
- la circulation y sera limitée à 30 km.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : L'entreprise EOS TELECOM est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée ainsi qu'au service des routes du Département du Tarn.

Le Maire



MAIRIE DE VIVIERS LES MONTAGNES
(Tarn)

Alain VEUILLET